



Postulat : Faire face aux épisodes de fortes chaleurs : des mesures concrètes à inscrire au budget 2027

Les épisodes de fortes chaleurs observés ces dernières années et derniers mois, depuis mai 2026, ont mis en évidence des situations préoccupantes pour la population de Prilly. Les températures élevées affectent directement la qualité de vie, la santé et les conditions d'accueil dans de nombreuses infrastructures communales.

Des températures particulièrement élevées ont notamment été constatées dans des lieux accueillant des enfants, tels que les écoles, les structures de la petite enfance et les dispositifs parascolaires. Plus largement, ces épisodes ont un impact marqué sur les personnes vulnérables — enfants, seniors ou personnes isolées — ainsi que sur l'usage de l'espace public.

Ces constats soulignent la nécessité pour la commune de renforcer sa capacité d'adaptation et d'anticipation, en mettant en œuvre des mesures concrètes, visibles et efficaces.

Par le présent postulat, les soussigné·e·s demandent à la Municipalité :

1. Diagnostic

D'établir un état des lieux documenté des effets des fortes chaleurs sur le territoire communal, comprenant notamment :

- les températures relevées dans les bâtiments publics (écoles, crèches, APEMS/UAPE, EMS, etc.) ;
- l'identification des zones fortement exposées et des îlots de chaleur ;
- l'inventaire des lieux pouvant offrir des conditions climatiques favorables à la population.

2. Mesures à intégrer au budget 2027

De proposer un ensemble de mesures concrètes, chiffrées et planifiées, à intégrer au budget 2027, notamment :

- des interventions sur les bâtiments communaux, dans le respect des concepts de sobriété énergétique et de résilience, en particulier :
 - l'installation de dispositifs d'ombrage extérieur, tels que des voiles d'ombrage en matériaux naturels ou à faible impact environnemental, à positionner devant les surfaces vitrées des structures accueillant des enfants (écoles, crèches, APEMS/UAPE), afin de limiter l'accumulation de chaleur intérieure et de maintenir, dans la mesure du possible, les températures en-dessous de 28°C ;
 - la mise en œuvre de solutions de rafraîchissement passif complémentaires (protection solaire, ventilation, végétalisation des abords, etc.) ;
- l'extension des horaires d'ouverture de la piscine communale durant la période estivale, en particulier en soirée lors des épisodes de fortes chaleurs, afin de permettre à la population de bénéficier d'un accès élargi à des espaces de rafraîchissement ;



- l'installation de dispositifs de rafraîchissement dans l'espace public, tels que des brumisateurs, notamment sur des lieux centraux et fortement fréquentés, en particulier la place Catherine-Colomb ;
- le développement d'un réseau de lieux frais accessibles à la population en période de fortes chaleurs ;
- le renforcement de l'accès à l'eau potable en libre-service dans l'espace public ;
- l'augmentation des surfaces ombragées et végétalisées sur le territoire communal ;
- des mesures spécifiques pour les structures accueillant des personnes vulnérables, notamment les enfants et les personnes âgées.

3. Organisation et coordination

De définir un cadre d'action communal en cas d'épisode de forte chaleur, précisant :

- les mesures activées ;
- les services impliqués et leur coordination ;
- les modalités d'information et de communication à la population.

4. Mise en œuvre

De présenter un calendrier de mise en œuvre ainsi qu'une estimation des coûts des mesures proposées, afin de permettre au Conseil communal de se prononcer dans le cadre de l'examen du budget 2027.

Conclusion :

Par ce postulat, les soussigné·e·s souhaitent permettre à la commune de se doter d'une réponse structurée, progressive et adaptée aux épisodes de fortes chaleurs, reposant sur des mesures concrètes et directement mobilisables au bénéfice de la population.

Au vu de ce qui précède, les soussigné·e·s demandent au Conseil communal de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Signataires :

Sébastien Barbey & consorts